

## **Compte rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2011**

*Présents* : 10 sur 14

*Pouvoir* : 3

*Début de séance* : 21 heures.

*Fin de séance* : 22 heures.

Lecture et approbation du procès verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Le Maire propose la suppression du point n° 4 de l'ordre du jour, et son remplacement par l'adhésion au SSTOM. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la suppression et l'ajout du point n° 4 de l'ordre du jour.

### **Ordre du jour :**

#### **1. Avis sur installation classée : Etablissement « SAS Cauquil » à Mondouzil :**

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet d'agrandissement des locaux, sachant que la puissance électrique sera doublée.

#### **2. Modalités de liquidation du « Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Sausse » :**

Le Conseil Municipal approuve les modalités de liquidation du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Sausse. Le Conseil Municipal désigne les mêmes conseillers municipaux pour le représenter au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers à compter du 1er janvier 2012, à savoir Monsieur Grenier Maurice, en qualité de délégué titulaire, et Monsieur Raymond Edouard en qualité de délégué suppléant.

#### **3. CNFPT : rétablissement de la cotisation à 1% :**

Le Conseil Municipal de Beaupuy souhaite vivement rétablir le taux de cotisation à 1%.

#### **4. Adhésion au Syndicat de Syndicats de Traitement des Ordures Ménagères (SSTOM) – Décharge :**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'adhésion au SSTOM, pour une prise en charge par la commune du traitement de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage. L'adhésion de la commune de Beaupuy au syndicat sera accompagnée de la désignation de Monsieur Grenier Maurice, en qualité de délégué titulaire, et Monsieur Gallais Christian en qualité de délégué suppléant.

## **5. Décisions modificatives de fin d'année :**

Le Conseil Municipal donne son accord à un mouvement de crédit de 500 € en provenance de l'article dépenses imprévues à destination des articles 654, 6554 et 658 en vue d'approvisionner le chapitre 65 et de permettre les écritures de fin d'année.

### **Questions diverses :**

- Modifications des jours de collecte des déchets : les ordures ménagères seront ramassées les mardis et vendredis, le tri sélectif sera collecté les vendredis.
- Le Père Noël passera à l'école le 16 décembre 2011
- Le goûter des aînés sera offert le 20 décembre 2011
- Un rendez-vous avec Tisséo est prévu le 12 décembre pour étudier les possibilités liées aux transports publics.

**Tous les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.**